

**COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES  
PROCÈS-VERBAL**

7<sup>e</sup> séance tenue jeudi le 26 janvier 2023 à 16 h  
Vidéoconférence

**PRÉSENCES :**

**Membres**

Madame France Bélisle, coprésidente – Mairesse  
Madame Anik Des Marais, vice-présidente – Conseillère, district de Mitigomijokan (n° 5)  
Monsieur Jean Lessard – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (n° 17)  
Monsieur Claude Fortin – Organisme, Action Climat Outaouais  
Madame Jessy Desjardins – Organisme, communauté économique  
Madame Chanel Lacroix – Organisme, communauté économique  
Madame Inès Bosse-Thompson – Citoyenne  
Monsieur Mathieu Charron – Citoyen  
Madame Lise Filiatrault – Citoyenne  
Madame Julia Ostertag – Organisme, environnement (remplaçante désignée)

**Secrétaire**

Frédéric Vandal – Chef de service, Service de transition écologique

**Ressources internes**

Madame Catherine Marchand – Directrice générale adjointe  
Madame Audrey-Anne Brûlé – Coordinatrice de projets écologiques, Service de transition écologique

---

**Séance huis clos**

**16 h**

---

**Séance publique**

**17 h**

- 1. Mot de bienvenue**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Dépôt et suivi du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2022**
- 4. Période de questions de citoyennes et citoyens**
- 5. Adoption du plan d'action de la commission 2023**

À la suite de la présentation du calendrier de la commission, les membres abordent les éléments qui suivent.

Règlement pour le Bti

Il est précisé que la commission ne pourra pas recommander le règlement Bti, mais le cadre réglementaire. La mise en application du règlement sera précédée d'une campagne de sensibilisation. Le règlement ne sera pas soumis au conseil avant l'été 2023.

Les prochaines étapes sont les suivantes :

---

PRÉSIDENTE

---

SECRETARE

- Finaliser la rédaction de l'ébauche du règlement au début de l'hiver 2023,
- Consulter les Services impliqués,
- Présenter l'ébauche de règlement à la commission,
- Donner des orientations au conseil.

#### Plan climat

- Il faut noter que le Plan climat a déjà été approuvé par le conseil. Dans le cadre de l'année de transition en cours, la mise en œuvre est affinée.
- Le sujet du transport y est abordé. Elle sera chapeauté par le Service de la mobilité, la commission des transports sera également impliquée.
- L'impact des bâtiments sur les émissions des GES est également traité.
- Le bilan de l'année de transition du plan climat sera présenté le 23 mars 2023.

#### Plan régional de gestion des milieux humides et hydriques (PRMHH)

- Le PRMHH est sous la responsabilité du SUDD et sera abordé dans le cadre de la commission du développement du territoire et de l'habitation (CDTH).
- De nombreuses informations concernant le PRMHH se retrouveront dans la charte de la biodiversité. Les pistes de solutions seront vérifiées pour le partage d'information.
- L'information provenant de la commission du développement du territoire et de l'habitation ne pourrait être partagée avec les membres de la CELCC.
- La possibilité pour les membres du CELCC d'assister à la CDTH avec un droit d'intervention pourrait être envisagée.

#### Transition énergétique, décarbonisation

Il est suggéré de mettre le gaz à l'ordre du jour de la rencontre du 23 mars prochain, suite à l'évènement qui se tiendra le 16 février 2023 à l'UQO.

Une période de discussion a été ajoutée au plan de travail le 24 août 2023. Elle sera dédiée au sujet de la transition énergétique.

#### Implication des communautés autochtones

De manière générale, il est important pour la Ville de recueillir des informations de toutes les communautés : autochtones, minorités visibles et ethniques. De concert avec la planification stratégique, le Service de transition écologique développe des outils de communications afin de permettre leur implication dans l'élaboration des prochains plans.

De plus, il y a une initiative au niveau fédérale qui sera abordée à l'évènement du 16 février prochain.

#### Implications au niveau régional

Les membres demandent de revenir à la commission avec des points d'information ou des séances en sous-comité pour connaître l'évolution des dossiers au niveau régional.

Il est également suggéré d'élaborer des stratégies de financement et d'évaluer l'acceptabilité sociale des projets à venir.

De manière générale, les membres apprécient les présentations des plans et souhaitent contribuer à la réflexion tout au long du processus.

Le plan d'action incluant les modifications a été approuvé par la commission

**R-CELCC-2023-03-15/01**

**EN CONSÉQUENCE**, cette Commission recommande l'approbation du plan de travail de la commission pour l'année 2023.

#### **RECOMMANDÉ**

Proposeur Mme Anik Des Marais

Appuyeur : M. Claude Fortin

## **6. Présentation : cadre réglementaire sur les pesticides à usage esthétique (analyse et réflexion)**

### Objectifs de la présentation

- Présenter la proposition réglementaire sur l'encadrement des pesticides
- Recueillir les réflexions et commentaires sur ce projet de règlement

### Plan de la présentation

- Retour sur la séance du 20 octobre 2022
- Résumé de la proposition de règlement
- Cadre du règlement
- Déploiement du règlement
- Prochaines étapes

Le projet de règlement présenté, résulte des meilleures pratiques des autres municipalités, notamment de celui de la Ville de Laval. Toutefois, la Ville de Gatineau se démarque avec l'exigence de registres annuels pour les propriétaires de golfs et les entrepreneurs. L'objectif étant de recueillir des informations qualitatives et quantitatives concernant les produits utilisés et leur application. Le tout afin d'avoir un portrait de la situation et la capacité de croiser les données avec les demandes de permis des citoyens. Une diffusion au public de ces informations n'est pas envisagée pour le moment.

Lors de la rédaction, l'équipe de la transition écologique a ciblé les pesticides à forte toxicité qui sont plus dangereux pour la santé humaine et l'environnement.

Les biopesticides, étant la principale solution, il était difficile d'interdire l'usage du Bti pour la lutte contre les moustiques. Cela n'exclut pas une réflexion concernant l'usage du Bti. Il faut également noter que les pesticides permettant de traiter la vermine ne seront pas concernés par le règlement.

Les ressources ainsi que les délais pour la mise en application ont également été considérés. Une demande en ressources humaines sera incluse lors de l'adoption du règlement.

Une campagne d'information et de sensibilisation sera déployée auprès des citoyens et du milieu commercial. Un accompagnement particulier sera effectué auprès des terrains de golf dans le cadre des actions de la charte de la biodiversité.

Une date de mise en vigueur ultérieure à l'adoption du règlement est envisagée afin de permettre à tous les citoyens de se conformer à la nouvelle réglementation. Le Service des affaires juridiques sera consulté à cet effet.

Il est à noter que dans la plupart des villes, le règlement n'a pas pu s'appliquer en milieu agricole.

Les membres de la commission suggèrent d'inviter les citoyens à avoir une vision élargie de la mise en application du règlement, de bien nommer les alternatives, d'offrir des semences et de développer des outils de communications et d'informations à leur attention.

## **7. Point d'information :**

### **a) Transversalité des comités et des commissions**

Un point d'information concernant les autres commissions ou comité sera inclus à l'ordre du jour.

Les membres abordent la possibilité d’avoir des rencontres supplémentaires pour discuter de dossiers particuliers et d’avoir des informations concernant les dossiers au niveau régional. Compte tenu de la charge de travail, il sera difficile d’ajouter d’autres rencontres. Un point d’information sera inclus à l’ordre du jour afin d’aborder ces sujets.

Dès que le plan de travail des autres commissions sera adopté, les centres d’intérêt pourront être identifiés et les modalités de participation pourront faire l’objet de discussion à la CELCC.

**b) Présentation du directeur du Service de transition écologique**

Détenteur d’un bac en urbanisme à l’UQAM, M. Vandal fait un stage au CREDDO puis est embauché à la Ville de Gatineau comme inspecteur au Service de l’urbanisme. Il travaillera ensuite au Service de l’environnement à titre de coordonnateur de la politique environnementale qui a permis l’élaboration des différents plans de gestion de l’eau, de l’agrile du frêne, des arbres et des boisés, des matières résiduelles ainsi que le plan climat.

Aujourd’hui à titre de directeur du Service de transition écologique, il travaillera à l’élaboration du mandat du Service qui permettra de faire face aux défis de la municipalité en matière d’adaptation aux changements climatiques, de préservation et de bonification en matière d’environnement.

M. Vandal réitère son intérêt pour la collaboration avec les différents intervenants du domaine.

**c) État de situation – Plan climat**

OBJECTIFS DE LA PRÉSENTATION

1. Rappeler les grands objectifs de la démarche
2. Présenter le travail réalisé
3. Présenter le travail en cours et à venir

Plan de la présentation

1. Grands objectifs et historique
2. Étapes réalisées
3. Travail en cours
4. Prochaines étapes
  - a. Réception du plan de réduction des émissions de GES issus des transports pour les activités municipales – avril 2023
  - b. Engagement d’un partenariat avec une chaire de recherche universitaire – janvier 2023
  - c. Réception Développement des outils de suivi et de mise en œuvre du plan climat – Janvier - Décembre 2023
    - Inventaires d’émissions de GES
    - Mesures prioritaires avec cibles et indicateurs
    - Feuille de route pour les premières années
    - Outil de monitoring
    - Analyse des mécanismes d’aide à la décision

Des précisions sont demandées pour comprendre la nécessité de faire l’inventaire des GES des années 2019 à 2021.

Dans le cadre du partenariat avec la chaire de conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi, il a été suggéré d'avoir des points de comparaison afin d'être capable de s'outiller pour réaliser entre autres des prévisions à long terme. Cela démontre également la rigueur de la démarche de la Ville de Gatineau auprès du gouvernement provincial.

Il est mentionné que l'Observatoire du développement de l'Outaouais à l'intention de développer une expertise régionale dans le domaine. Il est souligné que la Ville de Gatineau favorise les collaborations régionales.

Il est également suggéré de travailler la visibilité des plans élaborés par la Ville auprès des citoyens afin d'avoir l'adhésion du grand public et d'assurer le succès de leur mise en œuvre.

Une autre présentation du plan climat aura lieu lors de la prochaine rencontre du CELCC.

**d) Cartographie des services et plans liés au Plan climat**

Tous les plans d'action intègrent des préoccupations environnementales. L'ensemble des Services de la Ville sont organisés de manière à assurer une cohésion dans le cadre des actions sur son territoire et la mise en place de ses politiques.

Il est à noter que le gouvernement du Québec impose des dispositions qui sont intégrées dans les schémas d'aménagement du territoire par exemple et la planification des transports. La Ville de Gatineau a adopté un plan des déplacements durables incluant un volet piéton et un volet mobilité active tel que le cyclisme. Il y aura une politique qui s'appelle piéton avant tout. Donc, le plan climat comprend de nombreuses actions qui sont déjà en cours.

En somme la Ville de Gatineau dispose de plusieurs instruments et outils qui seront présentés aux membres de la commission.

**8. 16 février – Forum sur la transition énergétique**

Un forum sur la transition énergétique se tiendra le 16 février 2023 à l'Université du Québec en Outaouais. L'évènement sera présenté par Vivre en ville et sera orienté vers les sources d'énergie, notamment le gaz. Il permettra aussi d'avoir un portrait de la situation en Outaouais.

Plusieurs experts seront présents. MM. Dupras, M. Normand Mousseau de l'institut Trottier, M. Pierre-Olivier Pineau titulaires de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie. Hydro-Québec sera également présente et M. Vandal fera une présentation.

Cette activité s'inscrit dans le cadre de discussions entourant les sources d'énergie au Québec.

**9. Prochaine séance**

26 mars 2023

**10. Levée de la séance**

La séance est levée à 19 h.